



Convention d'engagements réciproques entre l'association ARILE et la personne bénévole

Cette convention d'engagements réciproques, en conformité avec la Charte du bénévolat affichée dans tous les établissements de l'association, est remise au bénévole lors de la signature de la présente convention.

Cette convention est signée entre :

L'association, représentée par sa directrice générale, Christine FICHET

et

Madame / Monsieur

le bénévole

Adresse.....

Courriel

Téléphone portable.....

L'association ARILE s'engage à :

- recevoir en entretien individualisé toute personne souhaitant devenir bénévole,
- remettre à l'issue de l'entretien un exemplaire des statuts, du projet associatif, du dernier rapport d'activité et de la charte d'engagements réciproques,
- expliquer les missions proposées dans le cadre du bénévolat à caractère individuel ou collectif,
- rappeler que l'engagement du bénévole s'inscrit dans un esprit collectif,
- favoriser des temps d'échanges et de rencontres,
- inviter le bénévole à l'assemblée générale annuelle,
- établir si besoin un reçu fiscal déductible des impôts dans le cadre de la loi de finances en vigueur pour l'abandon des frais engagés au titre de son activité bénévole dans l'association,
- souscrire pour les activités du bénévole, une assurance responsabilité civile.

Le bénévole s'engage à :

- adhérer à l'association, ainsi qu'au projet associatif de l'ARILE et à ses valeurs humaines & citoyennes,
- respecter les principes de la charte du bénévolat
- accepter la fiche action définissant sa mission,
- exercer ses missions sous le contrôle des responsables de l'association (salariés et administrateurs), en bonne intelligence avec les professionnels,
- coopérer dans un esprit de compréhension mutuelle, de dialogue et d'échange entre acteurs ARILE,
- prévenir le salarié responsable en cas d'impossibilité d'honorer un rendez-vous pris avec un bénéficiaire,
- informer l'administrateur référent de tout questionnement et toute problématique rencontrés,
- produire un extrait de casier judiciaire,

Fait en deux exemplaires à :

le :

Le bénévole :

L'Administratrice,
Présidente de la Commission Bénévolat,
Madame Nadine Quagliozi